



DISPENSES ET ÉQUIVALENCES DE JEPS "SPORTS ÉQUESTRE"

Test technique*

✓ le cavalier justifiant de 5 classements dans le premier quart en compétitions de niveau « Amateur 2 grand prix » minimum ou équivalent en CSO

✓ le cavalier justifiant de 3 classements dans le premier tiers en compétitions de niveau « Amateur 3 préliminaire » minimum ou équivalent en Dressage

✓ le cavalier justifiant de 3 classements dans le premier tiers en compétitions de niveau « Amateur 3 » minimum ou équivalent en CCE

✓ le cavalier justifiant de 5 participations effectives à un match du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalent en Horse-Ball

✓ le cavalier justifiant de 5 classements dans le premier tiers en compétitions de niveau « Amateur 1 type Grand Prix ou Maniabilité » minimum ou équivalent en Hunter Equitation

* Ces équivalences sont à demander à la FFE au moyen d'une attestation délivrée par le DTN.

Test pédagogique

✓ le candidat titulaire du BPJEPS spécialité « activités équestres » mention équitation

✓ le candidat titulaire du BEES 1 option « activités équestres » ou option « équitation »

Le diplôme doit être déposé sur la licence FFE pour être validé.